



# Passeport ou Carte Nationale d'Identité MAJEUR

## Pièces à fournir

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur au dépôt et au retrait du titre

- **Pré-demande à effectuer sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)** connaître l'état-civil complet des parents du demandeur ( noms, prénoms, dates et lieux de naissance)
- **Sans pré-demande** merci d'arriver **10 minutes avant l'heure de votre rendez-vous pour remplir le CERFA.**
- **Passeport** : ORIGINAL ○ **CNI** : ORIGINAL si périmés depuis plus de 5 ans acte de naissance
- **1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, non scannée, de face, format 3.5 x 4.5 cm, fond uni gris ou bleu clair, vous ne devez pas sourire, oreilles dégagées, tête nue (pas de foulard, ni barrette, ni lunettes), elle doit représenter environ 80 % de la photo. Aucune photo ne pourra être réalisée en mairie, ne pas découper la photo avant de venir.
- **1 justificatif de domicile ORIGINAL datant de moins de 1 an**  
Facture (électricité, gaz,téléphone,eau) ou avis d'imposition ou non-imposition, ou bail,ou quittance de loyer éditée par une agence immobilière ou attestation assurance habitation.  
**Pour toute personne hébergée par un tiers : 1 justificatif de domicile + 1 attestation d'hébergement** (de moins de 3 mois précisant le début de l'hébergement) + **1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeur.**
- **Passeport** : **1 timbre fiscal de 86 €** à acheter en ligne sur : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

### CAS PARTICULIERS

- **Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour :**  
Une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol, **l'acte est à demander à la Mairie du lieu de naissance.**
- **En cas de nom d'usage (épouse ect)** livret de famille, acte de mariage
- **En cas de vol** : Fournir la déclaration ORIGINALE établie auprès de la Gendarmerie ou de la Police Nationale.
- **En cas de perte** joindre le CERFA n°14011\*01 (disponible en Mairie ou à télécharger) rempli et signé.
- **CNI : 1 timbre fiscal de 25 €** ( à acheter sur [timbre.impots.gouv.fr](http://timbre.impots.gouv.fr)) en cas de perte, de vol ou non restitution de la carte d'identité.
- **En cas de changement d'état-civil** (mariage, divorce, veuvage) : joindre l'acte de mariage, de décès ( de moins de 3 mois), jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux (pour le nom d'usage si besoin).
- **La preuve de Nationalité**, si impossibilité de produire un titre sécurisé (en cas de naissance à l'étranger ou parents étrangers) : ORIGINAL du certificat de Nationalité (délivré par le Tribunal d'Instance de la ville de résidence).

Les demandes de prise de rendez-vous sont obligatoires

Par téléphone : 04.75.27.85.78

Par mail : [cni.passeport@remuzat.fr](mailto:cni.passeport@remuzat.fr)

**Tout dossier incomplet sera refusé, la durée des rendez-vous doit être strictement respectée et tout retard entrainera un report de rendez-vous.** Merci de prévenir en cas d'empêchement

**Les délais de délivrance ne sont pas maîtrisés par la Mairie et varient selon les périodes.**

Mairie de Rémuzat 17 C avenue du Quai de L'Oule 26510 Rémuzat